



PRÉFET DE L'OISE

DDT
bureau de l'environnement
Mireille Aurégan

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 MARS 2012

Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques s'est réuni le 22 mars 2012 à 14 heures 30 à la préfecture de l'Oise, salle de l'hémicycle, sous la présidence de M^{me} Patricia Willaert, secrétaire général de la préfecture, accompagnée de M^{me} Anne-Charlotte Brel, responsable du service de l'eau de l'environnement et de la forêt de la direction départementale des territoires et de M^{mes} Mireille Aurégan, Françoise Batelliye et Catherine Cancalon du bureau de l'environnement de la direction départementale des territoires.

Assistaient à la réunion

Membres permanents

- M^{me} Cécile Morciano-Berdugo, agence régionale de santé de Picardie, accompagnée de M. Bily Maurice,
- M^{me} Isabelle Modeste, direction départementale des territoires,
- M. Thibaut Richard, direction départementale des territoires,
- M. Stéphane Choquet, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, accompagné de MM. Gaël Celestine, Sébastien Duplat, Sébastien Guincêtre et M^{mes} Claire Rollin, Aline Simon, Cécile Gutierrez, Jennifer Desandere, inspecteurs des installations classées,
- M^{me} Nathalie Haudebourt, direction départementale de la protection des populations, accompagnée de M. Pascal Ancelin,
- M. Alexis Brohard, service interministériel de défense et de protection civile,
- M^{me} Paulette Rosius, Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise,
- M. Benoit Grégoire, chambre d'agriculture,
- M^{me} Anne-Marie Dumoulin, maire de Warluis,
- Docteur Nicole Peluffe Oliviez,
- M. Philippe Cassini, INERIS,
- M. Michel Pillon, UDAF Oise,

Absents excusés :

- M. Frédéric Sourbet, chambre de métiers et de l'artisanat, a donné pouvoir à M^{me} Rosius,
- M. André Vinay, architecte, a donné pouvoir au Docteur Peluffe,
- M. André Eloy, fédération de l'Oise pour la pêche et la protection du milieu aquatique,

Membres consultatifs et invités

- M. Antoine Coppin, service départemental d'incendie et de secours,
- M. Franck Pia, chambre d'agriculture,
- M^{me} Sandrine Tannière, chambre de commerce et d'industrie,
- M. Stéphane Desvant accompagné de Sylvain Lefebvre, UT eau DRIEE

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 22 mars 2012

**ARS – HABITAT INSALUBRE
Dossier n°1**

OBJET : Immeuble sis Rue Ernest Noël à NOYON

RAPPORTEUR : M. Bily

PERSONNES ENTENDUES : aucune

OBSERVATIONS : aucune

AVIS DU CODERST
Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 22 mars 2012

**LOI SUR L'EAU
UT Eau de la DRIEE – Dossier n°1**

OBJET : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE RIBÉCOURT-DRESLINCOURT (SIARD)

AP d'autorisation concernant la reconstruction de la station d'épuration de Ribécourt-Dreslincourt

RAPPORTEUR : M. Desvant

PERSONNES ENTENDUES : M Letoffe en tant que président du SIARD et maire

OBSERVATIONS :

M. Letoffe fait part des contraintes rencontrées : les sites PPRT, le canal grand gabarit qui ont entraîné quelques mois de retard, mais il estime que le projet se présente bien.

- Sortie -

AVIS DU CODERST
Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 22 mars 2012

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DREAL – dossier n°1**

OBJET : Société SECO FERTILISANTS à RIBECOURT-DRESLINCOURT
APC actant des prescriptions temporaires relatives au dépotage de l'ammoniac sur le site

RAPPORTEUR : M^{me} Gutierrez

PERSONNES ENTENDUES : M. Letoffe, maire

OBSERVATIONS :

M. Letoffe n'a pas d'observation à exprimer sur cette mesure transitoire. Il constate que les entreprises chimiques se sont améliorées ces dernières années.

- Sortie -

AVIS DU CODERST

Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 22 mars 2012

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DREAL – dossier n°2**

OBJET : Société MOMENTIVE à RIBECOURT-DRESLINCOURT
APC modifiant les prescriptions réglementant le fonctionnement du site

RAPPORTEUR : M^{me} Gutierrez

PERSONNES ENTENDUES : M^{me} Luce, responsable HSE
M. Letoffe, maire

OBSERVATIONS :

M. Cassini explique que les événements fonctionnent à des pressions très élevées et demande en fonctionnement normal si on s'est assuré qu'il n'y a pas d'émission de gaz.

M^{me} Gutierrez répond que l'idée est de supprimer la surpression des gaz pour éviter la mise à l'atmosphère de COV. Le phénomène sera étudié et fera l'objet d'un arrêté préfectoral.

- Sortie -

AVIS DU CODERST
Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 22 mars 2012

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DREAL – dossier n°3**

OBJET : Société TRABET à LONGUEIL SAINTE MARIE
AP d'autorisation temporaire d'exploitation d'une centrale d'enrobage à chaud au bitume
routier

RAPPORTEUR : M^{me} Simon

PERSONNES ENTENDUES : M. Weimann, chargé d'étude
Maire excusé, donne un avis favorable.

OBSERVATIONS : aucune

- Sortie -

AVIS DU CODERST
Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 22 mars 2012

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DREAL – dossier n°4**

OBJET : Société MAZEAU à VILLERS SUR TRIE

AP visant à la mise en place d'actions afin de rechercher sur le site l'origine de la pollution au PCB et de maîtriser son impact sur l'environnement

RAPPORTEUR : M. Celestine

PERSONNES ENTENDUES : M. Megret, maire

OBSERVATIONS :

M. Megret signale les agissements de l'exploitant précédent qui de manière systématique brûlait des câbles ou enfouissait des déchets dans le but de récupérer du métal, provoquant ainsi une pollution de l'air et du sol. Depuis que l'exploitation est reprise par M. Mazeau, il ne constate plus de pollution. Il apprécie que des contrôles réguliers soient effectués. Il tient à avoir une visibilité du site car il existe un forage eau sur le site que la société a l'intention d'exploiter. Ce forage sera exploité dès que le site sera alimenté par EDF. Il est inquiet pour le niveau de l'eau et insiste sur la nécessité du contrôle.

M. Célestine indique qu'il n'est pas au courant de ce forage et qu'il va effectuer les vérifications nécessaires.

M. Choquet précise que du PCB (polychlorobiphényle) a été détecté sur le site et que par conséquent il fera l'objet d'un contrôle renforcé.

M. Mégret constate que l'exploitant est dans une démarche positive. Il s'étonne que seulement 10 m³ de terres soient polluées, alors que l'ancien exploitant brûlait des câbles jour et nuit

M. Célestine confirme qu'une étude sera faite sur le lieu de brûlage.

- Sortie -

M. Choquet explique qu'on ne peut jamais être exhaustif sur ce qui a pu se passer, aussi les informations données par le maire sont intéressantes pour développer des investigations sur le site.

AVIS DU CODERST

Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 22 mars 2012

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DREAL – dossier n°5**

OBJET : Société TOPICO AUTO à CREIL

AP portant agrément de la société pour effectuer la dépollution et le démontage de véhicules hors d'usage

RAPPORTEUR : M. Duplat

PERSONNES ENTENDUES : M^{me} Meur, assistante de M. Trousselle

OBSERVATIONS : aucune

- Sortie -

AVIS DU CODERST

Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 22 mars 2012

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DREAL – dossier n°6**

OBJET : Société AGORA à BRETEUIL

AP d'autorisation relatif à l'augmentation des capacités de stockage de céréales

RAPPORTEUR : M. Guincêtre

PERSONNES ENTENDUES : M. Morand, responsable industriel

M. Cauwel, 1^{er} adjoint au maire

OBSERVATIONS :

M. Cauwel se dit satisfait des conclusions du commissaire enquêteur et des relations avec la société Agora. Des aménagements ont été prévus pour limiter l'impact visuel.

M. Morand explique qu'il aurait souhaité augmenter le transport par voie ferrée, mais il manque de train pour le transport des céréales.

Le docteur Peluffe demande ce qu'il y a à la place de l'ancienne gare.

M. Morand répond qu'il n'est pas concerné par cette ancienne gare.

M. Cauwel explique qu'il existait autrefois une gare de l'autre côté de la rue pour le transport de gravillons pour la DDE, mais que le bâtiment est démonté.

Le docteur Peluffe constate que les convois sont de plus en plus longs avec des horaires nocturnes.

M. Morand explique que sa société est dépendante de la SNCF qui réalise des longs convois pour faire des économies. Cependant, du fait qu'à Breteuil il n'y a plus de gare il ne peut servir ses clients du Nord de la France par ce moyen.

M. Cauwel confirme qu'il n'y a plus de gare à Breteuil.

- Sortie -

AVIS DU CODERST

Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 22 mars 2012

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DREAL -- dossier n°7**

OBJET : Société LORGE à NOGENT SUR OISE

APC imposant la réalisation d'une interprétation de l'état des milieux et un plan de gestion du site

RAPPORTEUR : M^{me} Rollin

PERSONNES ENTENDUES : M. Ferrière, président directeur général
M. Kraeutler, expert environnement
M. Fouin, directeur général adjoint de la mairie
M. Betschart, directeur des services techniques de la mairie

OBSERVATIONS :

M. Ferrière précise qu'il n'a pas d'observation à faire, seulement qu'il a été convenu avec la DREAL du travail à réaliser.

- Sortie -

AVIS DU CODERST

Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANTAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 22 mars 2012

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DDPP – dossier n°1**

OBJET : EARL DE MAULEGLISE à MAULERS
APC de dérogation de distance

RAPPORTEUR : M. Ancelin

PERSONNES ENTENDUES : M et M^{me} Pellerin

Maire excusé, a fait une observation sur la nécessité de respecter la réciprocité de dérogation de distance lors de demandes de permis de construire quand c'est possible.

OBSERVATIONS :

Le docteur Peluffe demande des précisions sur la définition d'une cochette.

L'exploitant précise que c'est une truie âgée d'un peu plus de 3 semaines.

M. Pillon demande des précisions sur les équivalences entre porcelets et truies.

M^{me} Pellerin explique qu'en faisant passer le sevrage des porcelets de 4 semaines à 21 jours, cela va automatiquement faire diminuer le nombre de porcelets et permettre d'augmenter le nombre de truies (1 truie représente 3 animaux équivalents), tout en restant à un nombre total d'animaux équivalents constant.

A la question du docteur Peluffe sur la destination des animaux vendus, M^{me} Pellerin répond qu'ils sont destinés au marché français.

- Sortie -

M. Grégoire indique que de nouvelles normes de bien être pour les élevages de porcs vont être mises en place en janvier 2013, qui obligeront les éleveurs à augmenter la surface par animal et donc à restructurer leurs bâtiments. Ceci contribue par ailleurs à faire baisser le stress de l'animal et à le rendre plus productif.

AVIS DU CODERST

Un avis contre, vote favorable à la majorité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 22 mars 2012

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DDPP – dossier n°2**

OBJET : GAEC DE LA CROIX VERTE à AGNETZ
APC de dérogation de distance

RAPPORTEUR : M. Ancelin

PERSONNES ENTENDUES : M. Beeuwaert, exploitant

OBSERVATIONS :

Le docteur Peluffe demande à quelle distance se situe l'habitation la plus proche de l'exploitation.

M. Beeuwaert répond qu'elle se situe à 800 m.

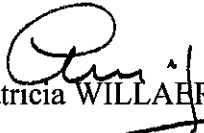
- Sortie -

AVIS DU CODERST
Favorable à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} le secrétaire général lève la séance.

La réunion suivante du conseil aura lieu, selon le calendrier pré établi, le jeudi 19 avril 2012 à 14h30 dans l'hémicycle de la préfecture.

La Présidente,


Patricia WILLAERT

